

Rapport annuel

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

(LANNION)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	CONTINUTE DU SERVICE	13
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	13
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	13
■	TAUX D'IMPAYES.....	14
■	TAUX DE RECLAMATIONS	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE).....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE).....	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :

- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

Le présent rapport concerne uniquement le service : LANNION.

Les communes de ce service sont les suivantes : LANNION.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

20 968 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Prise d'eau de Kergomar sur le MIN RAN LANNION Prélèvement d'eau de surface	300	1 004 633	448 891	-55,32 %
Prise d'eau de Keriel sur le LEGUER LANNION Prélèvement d'eau de surface	300	908 880	1 465 680	+61,26 %
Total des prélèvements [m³]		1 913 513	1 914 571	+0,06 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - TREBEURDEN	2 475	2 622

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de Kergomar/Min Ran LANNION Traitement complet	5 000	948 850	944 100	-0,50 %
Station de Pradic Glas/Le Leguer LANNION Traitement complet	6 000	778 485	773 212	-0,68 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	1 727 335	1 717 312	-0,58 %
Importations	2 475	2 622	+5,94 %
Total général	1 729 810	1 719 934	-0,57 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	10 979	11 024	+0,41 %
Nombre d'abonnements non domestiques	12	12	0,00 %
Nombre total d'abonnements	10 991	11 036	+0,41 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	1 727 335	1 717 312	-0,58 %
Volume importé	2 475	2 622	+5,94 %
Volume exporté	- 566 074	- 543 468	-3,99 %
Volume mis en distribution	1 163 736	1 176 466	+1,09 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	817 039	814 932	-0,26 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	144 836	135 957	-6,13 %
Volume total vendu aux abonnés	961 875	950 889	-1,14 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 74 m³ par an. Elle était de 74 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - EX LEGUER	81 801	80 154
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLEUMEUR-BODOU	233 735	220 795
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - TREBEURDEN	242 200	230 230
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - TREGOR	8 338	12 289
Volume total exporté	- 566 074	- 543 468

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	283,9	281,9	-0,72 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,52	38,74	+15,57 %
	Abonnement diam 20 mm	70,34	81,28	+15,55 %
	Abonnement diam 25 mm	107,00	123,64	+15,55 %
	Abonnement diam 30 mm	144,00	166,38	+15,54 %
	Abonnement diam 40 mm	205,70	237,66	+15,54 %
	Abonnement diam 50 mm	357,84	413,46	+15,54 %
	Abonnement diam 60 mm	489,54	565,62	+15,54 %
	Abonnement diam 80 mm	574,14	663,36	+15,54 %
	Abonnement diam 100 mm	659,12	761,56	+15,54 %
	Abonnement diam 150 mm	1107,20	1279,26	+15,54 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,751	1,868
N° 2 (31 à 100 m ³)		1,751	1,895	+8,22 %
N° 3 (101 à 150 m ³)		1,751	1,909	+9,02 %
N° 4 (151 à 3 000 m ³)		1,751	1,854	+5,88 %
N° 5 (3 001 à 6 000 m ³)		1,563	1,854	+18,62 %
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)		1,478	1,854	+25,44 %
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	243,64	265,61	+9,02 %
TVA	13,40	14,61	+9,03 %
Total [€ TTC]	257,04	280,22	+9,02 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+9,02 %

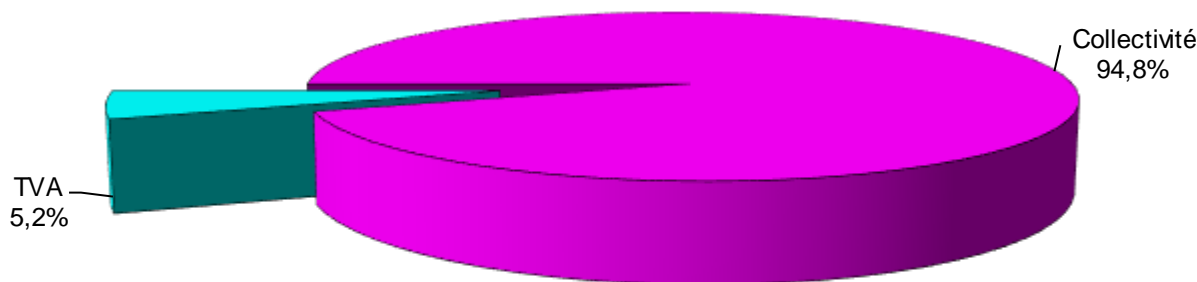
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,34 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,52	38,74	+15,57 %	
	Abonnement diam 20 mm	70,34	81,28	+15,55 %	
	Abonnement diam 25 mm	107,00	123,64	+15,55 %	
	Abonnement diam 30 mm	144,00	166,38	+15,54 %	
	Abonnement diam 40 mm	205,70	237,66	+15,54 %	
	Abonnement diam 50 mm	357,84	413,46	+15,54 %	
	Abonnement diam 60 mm	489,54	565,62	+15,54 %	
	Abonnement diam 80 mm	574,14	663,36	+15,54 %	
	Abonnement diam 100 mm	659,12	761,56	+15,54 %	
	Abonnement diam 150 mm	1107,20	1279,26	+15,54 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,751	1,868	+6,68 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	1,751	1,895	+8,22 %
N° 3 (101 à 150 m ³)		1,751	1,909	+9,02 %	
N° 4 (151 à 3 000 m ³)		1,751	1,854	+5,88 %	
N° 5 (3 001 à 6 000 m ³)		1,563	1,854	+18,62 %	
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)		1,478	1,854	+25,44 %	
Redevances et taxes	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

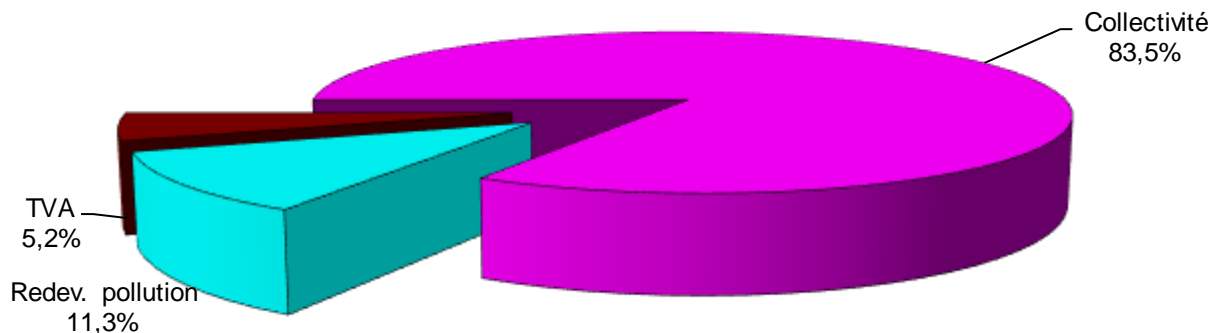
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	243,64	265,61	+9,02 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,38	16,59	+7,87 %
Total [€ TTC]	295,02	318,20	+7,86 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+9,02 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³
 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 083 330,16 €	2 099 562,45 €	+0,78 %
dont abonnements	447 955,91 €	460 352,08 €	+2,77 %
Total recettes de vente d'eau	2 083 330,16 €	2 099 562,45 €	+0,78 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	61 810,34 €	102 737,74 €	
Loyer antennes	27 608,20 €	2 694,37 €	
Total des recettes	2 172 748,70 €	2 204 994,56 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	58	1	98,3 %	-
Conformité physico-chimique	72	14	80,6 %	ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle ($V_{max} = 510 \mu\text{g/l}$) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

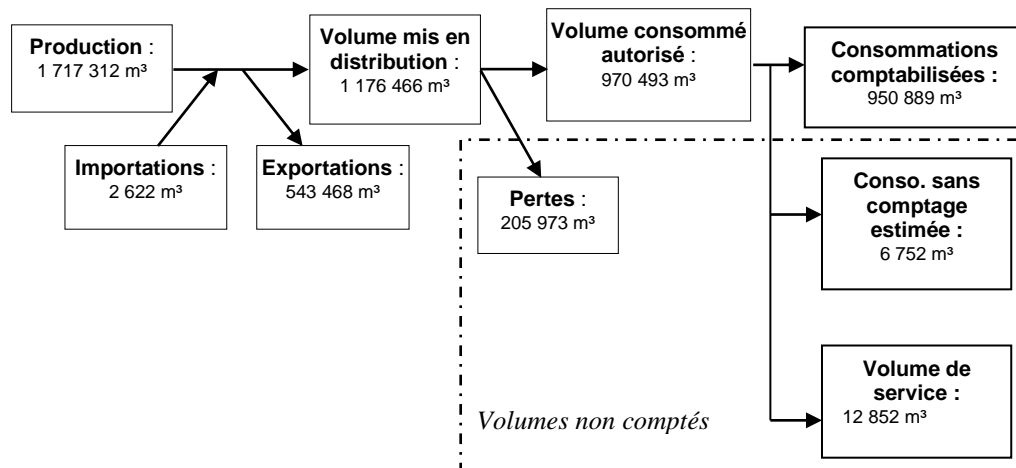
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	116

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 752 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 12 852 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	89,8 %	89,3 %	89,7 %	89,7 %	88,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,9	2,0	2,1	1,9	2,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,8	1,8	1,9	1,7	2,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	15,7	15,0	16,1	15,0	14,7
Seuil de rendement [%]	68,1 %	68,0 %	68,2 %	68,0 %	67,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,668	2,132	1,959	1,644	1,870

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,7 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ CONTINUTE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service	3,4

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	2,8	3,7	2,2	3,0	4,2

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	4,7 %	5,3 %	5,6 %	3,1 %	5,6%

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2021	2022
Taux de réclamations global	0,8	0,2
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	9	2

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Ressources et usines :	
<u>Usine de Kerrgomar :</u>	
Remplacement armoire de pompage 35	35 826 €
Remplacement tube de reprise	86 673 €
Installation d'un by-pass eau brute	6 300 €
Achat+maintenance nouvelle licence supervision	2 710 €
Maintenance appareils de mesure (Hach, Datalink...)	2 308 €
Mise en place télégestion S4W	
Bilan ressources et diagnostic prise d'eau (Min Ran et Léguer)	6 907 €
<u>Prise d'eau de Keriell :</u>	
Remplacement du dégrilleur (posé en 2023)	56 845 €
Mise en place télégestion S4W	
<u>Usine de Pradic Glas :</u>	
Remplacement des vannes sortie filtres à sable	9 230 €
Remplacement conduite alimentation décanteur	11 700 €
Changement pompe CAP	3 024 €
Réhabilitation filière eaux sales	250 420 €
Expertise technique sondes+ozoneurs	1 115 €
Fibre optique	22 214 €
Mise en place télégestion S4W	
Changement d'un tube Quartz ozoneur	1 335 €
Maintenance appareils de mesure (Hach, Datalink...)	3 938 €
Etude LEVE TOPOGRAPHIQUE projet nouvelle UTEP	3 753 €
Recherche de nouvelles ressources en eau potable	13 920 €
<u>Réseau :</u>	
Remplacement pompe Beg Ar Lan	17 528 €
Remplacement régulateurs (Ruez Noel Donvant+Ar Santé+Rue Pompidou)	3 854 €
Nettoyage réservoirs	5 801 €
Brélévenez : clôture et aménagement	12 557 €
Mise en place télégestion S4W (Beg Ar Land+Brélévenez+Servel)	
Renouvellement 344 ml en PEHD Allée du Palais de Justice	75 000 €
Renouvellement 285 ml en PEHD Stang Ar Beo	81 159 €
Renouvellement 325 ml en PEHD rue du Muguet	62 166 €
Renouvellement Cité Gaic	16 992 €
Renouvellement 233 ml en PEHD Hent Maez Ulio	39 333 €
Renouvellement 165 ml en PEHD Rue des Cordiers	57 464 €
Renouvellement 214 ml en PEHD Rue des Bonnets Rouges	81 926 €
Extension 8 ml en PEHD Carné Van Gogh	11 201 €
Extension 415 ml PE Pors An Ney	10 956 €
Création d'un nouveau branchement 7 ml PE Route de Ploubezre	4 787 €
Réhabilitation de 9 branchements Rue Beauchamps	15 331 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	15	15
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,14 %	0,14 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	13 112 159,57 €	17 940 513,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 127 461,27 €	1 585 561,09 €
dont en intérêts	355 129,39 €	356 957,44 €
dont en capital	772 331,88 €	1 228 603,65 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Ressources et usines :	3 454 €
Pompage de Kériel : étude diagnostic réservoirs et prise d'eau	
Kergomar : maîtrise d'oeuvre externe métabolites	39 950 €
Kériel : installation d'un débitmètre eaux brutes	9 934 €
Kergomar : remplacement analyseur UV	12 670 €
Kergomar : Remplacement canalisations eau traitée	48 801 €
Pradic Glas : remplacement d'une pompe d'aqualenc	
Pradic Glas : remplacement pompe exhaure	
Pose de dégrilleur à Kériel	
Kerhuel : installation de débitmètres+capteur de pression	22 888 €
Kerhuel : pose d'une lisse défensive	387 €
Réseau et réservoirs :	250 000 €
Maîtrise d'oeuvre externe	
Maîtrise d'oeuvre interne	36 189 €
Etude évolution production AEP : construction nouvelle usine	150 000 €
Renouvellement compteurs	28 855 €
Extension sous-traitance	96 380 €
Renouvellement canalisations (1%)	
Renouvellement Keravel	
Renouvellement Ar Zan	
Renouvellement Le Rhu	
Renouvellement du Strinkell	
Renouvellement Route de Ploubezre	
Renouvellement Rue de Broglie	
Renouvellement Kerampont	
Renouvellement Route de Trébeurden	
Renouvellement Rue de l'Artois	
Acquisition foncière	100 000 €
Beg Ar Land : anti-bélier/armoire électrique/remplacement tube	45 000 €
Beg Ar Land : aménagement et clôture	11 163 €
Brélévenez : changement compteurs entrée et sortie station + vanne entrée	
Servel : réhabilitation (étanchéité, armoire électrique...)	10 172 €
Kerhuel : suite réhabilitation	22 888 €
Mise en place système anti-intrusion (Beg Ar Land, Brélévenez, Servel, Kerhuel, Kériel)	24 835 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE)

	2021	2022
montants des abandons de créance	3 222,20 €	20 080,98 €

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2022



LANNION TREGOR COMMUNAUTE

(LANNION)

Extrait du rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LANNION

TERRITOIRE

20 968 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Tregor (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de LANNION.

Il regroupe les communes de : Lannion.

La population desservie est de 20 968 habitants, pour LANNION.



1 commune adhérente

EXPLOITATION

En régie

La communauté d'agglomération a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 11 036 abonnés (+0,41 % par rapport à 2021), pour LANNION.

- Des ressources propres à la communauté d'agglomération : 2 prises en rivière ont fourni 1 717 312 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 2 622 m³ :
 - Lannion Trégor Communauté - Trebeurden a fourni 2 622 m³.



PRODUCTION

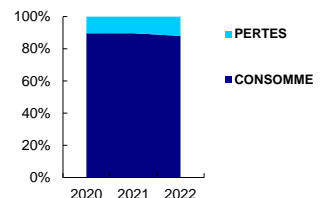
3 ressources

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 814 932 m³ soit en moyenne **106 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 135 957 m³, soit un total de 950 889 m³ (en baisse de 1,14 % par rapport à 2021).

Par ailleurs, un volume total de 543 468 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 88,0 %** en 2022 (il était de 89,7 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,7 %.



Rendement du réseau

DISTRIBUTION

Un réseau de 282 km
950 889 m³ consommés

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 318,20 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,65 €/m³, **+7,86 % par rapport à 2022**.

Sur ce montant, 83 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 17 %.



Répartition des montants collectés